

**Comment scolariser les enfants handicapés ou atteints d'une maladie grave.**

Le 5 décembre 2003, 18 participants ont débattu du sujet. La très grande majorité des participants étaient des enseignants, très peu de parents se sont sentis concernés par ce débat.

Tout d'abord, il faut définir ce qu'est l'handicap. A partir de quand un enfant peut être déclaré handicapé. (par exemple, un enfant dyslexique est-il un enfant handicapé ? cet élève éprouve des difficultés dans l'apprentissage de la lecture mais n'a pas de problème d'intelligence). Il faut différencier les niveaux d'handicap : les handicapés légers, les enfants lourdement handicapés (ex : myopathe) et les enfants momentanément handicapés suite à un accident ou à une maladie en attente de guérison.

Les enfants handicapés doivent-ils être intégrés dans le circuit classique ou intégrés dans une école spécialisée ?

La tendance actuelle est de faciliter l'intégration des enfants dans le système classique. De grands pas ont été faits : il y a quelque décennies ces enfants étaient cachés par leur famille. Lorsqu'un enfant lourdement handicapé intègre le système classique, il est accompagné d'une auxiliaire de vie. Pour l'enseignant, c'est difficile à gérer ; c'est une surcharge de travail. Il faut expliquer à l'auxiliaire de vie ce qui va être fait. Avec un seul handicapé accompagné d'une auxiliaire de vie on arrive à gérer cette situation mais il est difficile de concevoir plusieurs auxiliaires de vie dans une classe de 20 enfants. Pourtant, cette intégration apporte beaucoup aux autres élèves : notamment leur regard vis-à-vis de l'handicap est modifié.

L'intégration dans le système classique pose d'autres problèmes :

- comment faire ?
- quels comportements adopter vis-à-vis de l'enfant handicapé ?
- tous les enseignants doivent-ils avoir une formation spécifique pour accueillir des enfants handicapés ?
- peuvent-ils ou veulent-ils prendre cette formation ?
- tous les enseignants ont-ils la faculté et la volonté d'intégrer ?
- pour encadrer et former des enfants handicapés, il existe des méthodes et ça ne s'invente pas.

D'autres facteurs limitent l'intégration notamment logistique (manque d'ascenseur) mais certains peuvent être mis en place plus facilement (par exemple : cours donnés par vidéo-conférence pour les enfants malades).

L'intégration ne doit pas non plus pénaliser la progression de la scolarité des autres enfants. Souvent, les parents n'ont pas le choix et l'intégration se fait en fonction des disponibilités dans les établissements.

A contrario, l'intégration doit se faire sur des projets bien définis et individualisés.

Certes, on a une obligation de permettre l'accès à l'instruction et pour l'enfant handicapé, il doit y avoir une progression dans sa scolarité. Il faut assurer l'instruction et la socialisation de tous ces élèves.

Mais, on ne doit pas leurrer les parents. Même s'il y a une bonne intégration, il sera difficile de trouver un emploi pour ce jeune.

La mise en place d'un système mixte pourrait régler certains problèmes : l'installation des établissements spécialisés à proximité des établissements classiques. L'intégration est faite sur des activités bien précises et le reste des activités est effectué en classe spécialisée. Dans ce cas l'intégration est partielle et modulable.

Peut-être serait-il possible de créer des passerelles entre les différentes institutions.

Actuellement, l'intégration se fait sur la base du volontariat et les problèmes sont réglés au coup par coup.

Mais, jusqu'à quel niveau d'handicap on intègre et qui statue ?

Dans certains cas, les centres spécialisés sont indispensables. Mais il faut que la personne s'y sente bien et qu'elle n'ait pas l'impression de vivre dans un ghetto.

La galère pour les parents commence quand il n'y a plus de solution dans le système scolaire. Des structures doivent être mises en place pendant toute la vie de l'handicapé. Actuellement, il manque des classes d'intégration scolaire. On doit rechercher l'individualisation et éviter de gérer des quotas.

En conclusion, on ne peut pas régler globalement le problème des enfants handicapés ou malades à l'école par l'intégration dans le système classique. Les parcours doivent être individualisés. Les possibilités d'intégration sont modulables et partielles. On doit continuer de travailler sur la base du volontariat car c'est un travail, un investissement supplémentaire et pour ce métier les personnels doivent recevoir une formation spécialisée. Surtout, il faut éviter de détruire ce qui marche déjà.